

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 septembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 45

**Présents non votants :
6**

Représentés : 5

Votants : 44

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Sylvie DAILLY, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS

Représentés : Christian BAZART, Katya CHASSEIGNE, Vincent LOMBART, Mireille MOREL, Sylvain OBARA

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Pierre-Louis MOLITOR, Anne RAMAND, Marie-Pierre VERDUN

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ, Dominique PICHELIN

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2022_068 - Objet : Reconduction du marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables hors verre sur le « centre Meuse » (lot 1-1)

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 055-200066140-20220913-DE_2022_068-DE

Vu la délibération du 21 mars 2017 décidant de constituer un groupement de commandes, dont le SMET est le coordonnateur, afin de conclure les futurs marchés de transport et de collecte des déchets ménagers et assimilés

Vu la signature du marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables hors verre sur le « centre Meuse » (Lot 1-1) notifié en juillet 2017

Vu l'avenant en date du 22/12/2021 de transfert du contrat de la société Eco Déchets Lorraine à la société Eco Déchets Environnement,

La Présidente expose que,

Le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables contractualisés avec la société Eco Déchets Environnement s'achève au 31 décembre 2022.

Ce contrat est reconductible jusqu'au 31 décembre 2023. Considérant que le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement de la Meuse étudie actuellement différents scénarii de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire de la CCAA, le centre de stockage de Pagny-sur-Meuse cessant son activité dans les prochaines années. Dans ce contexte, il est proposé de reconduire le contrat de collecte avec Eco Déchets Environnement d'une année jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction d'un an du marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables hors verre sur « le centre Meuse » (lot 1-1) avec la société Eco déchets Environnement, soit jusqu'au 31 décembre 2023,
- D'autoriser la Présidente à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents associés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 septembre 2022 et publié ou notifié le 20 septembre 2022
--